



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Chine

Question écrite n° 73927

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur l'embargo des crevettes en provenance d'Asie. En effet, l'UE a découvert dans des crevettes surgelées importées de Chine un antibiotique, le chloramphénicol, qui pourrait provoquer allergies, mutations génétiques et tumeurs. Depuis le 29 janvier, les crevettes surgelées, roses et grises, provenant de Chine sont, en conséquence, interdites sur nos tables et dans les farines animales destinées aux animaux d'élevage suite à des contrôles vétérinaires européens poussés. Il apparaît que la Chine et le Vietnam, grands aquaculteurs et exportateurs de crustacés, le savaient depuis longtemps. L'Union européenne ferme donc ses portes non seulement aux crevettes, mais aussi aux mollusques, au miel, à la viande de poulet et de lapin et aux aliments pour chiens et chats d'origine chinoise. Le chloramphénicol est un antibiotique de synthèse, découvert en 1947 et fortement employé pendant des années pour sa grande efficacité, jusqu'à ce qu'on découvre qu'il risquait de se transformer en substance cancérogène au niveau de l'intestin ou bien d'inhiber la production de globules rouges et de globules blancs. Et, bien sûr, de provoquer des allergies. C'est pour cette raison qu'il en est fait un usage très parcimonieux sur l'homme et qu'il est interdit chez l'animal. Le problème reste qu'une fois qu'il est entré dans la chaîne alimentaire, il risque de ne plus en sortir. Ainsi, une exposition chronique prolongée comme l'exposition alimentaire peut provoquer des mutations génétiques et même des tumeurs. Les Chinois trouvent cette décision injuste et déraisonnable et déplorent une décision unilatérale sur la base d'une seule enquête, en demandant, en conséquence, révocation immédiate de cette décision conformément aux règles de l'Organisation mondiale du commerce. Il lui demande donc quelles mesures pourraient être prises au plan international pour maintenir cette juste mesure et éviter que l'Union européenne ne soit condamnée auprès de l'OMC.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73927

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mars 2002, page 1373